

Indivision pièce réservée

Par nickyjuju, le 19/08/2015 à 19:17

Bonjour!

Dans une maison que je partage avec mon conjoint et achetée en indivision avec lui, ai-je le droit de me réserver une pièce à mon usage exclusif et de la fermer à clé?

Merci pour votre aide

Par amajuris, le 19/08/2015 à 20:35

bonjour,

si vous voulez avoir l'usage exclusif d'une partie de ce bien en indivision, il vous faut l'accord de l'autre indivisaire qui pourra vous réclamer une indemnité d'occupation. salutations

Par moisse, le 19/08/2015 à 20:58

Bonjour,

[citation] maison que je partage avec mon conjoint et achetée en indivision avec lui[/citation] Vu d'ici ce n'est pas votre conjoint, mais votre compagnon....

Sinon on n'évoque pas une indivision en achetant avec son conjoint (donc marié devant le maire...)

Ceci dit vous pouvez vous réserver une pièce, si votre "conjoint" l'accepte.

Vous pouvez même le contraindre à coucher à la cave, toujours s'il est d'accord.	